

Le pays est loin derrière les grandes puissances des renouvelables, notamment pour le photovoltaïque. Cependant, souligne Daniel Bour, président d'Enerplan, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, la France dispose d'atouts clés pour les défis actuels, et peut encore raccrocher les wagons en mettant sa politique en cohérence avec les objectifs de la transition énergétique et de la lutte climatique. PROPOS RECUEILLIS PAR PATRICK PIRO



« IL EST ENCORE TEMPS POUR LA FRANCE... »

Daniel Bour, président d'Enerplan

Le Journal des Énergies Renouvelables : La France est en retard au chapitre des renouvelables. Pourquoi ne sont-elles pas mieux exploitées ?

Daniel Bour : Le retard de la France est préoccupant. En 2014, 45 gigawatts de nouvelles capacités ont été installés dans le monde, ce qui porte la puissance totale installée à 185 GW. Pour mémoire, en 2005, elle n'était que de 5 GW.

La France semble ne pas avoir pris la pleine mesure de cette révolution et est par conséquent de plus en plus distancée. La puissance totale installée ne s'élève qu'à 4,9 GW. Seul 0,9 GW de nouvelles capacités a été raccordé au réseau en 2014.

Ce retard est, en premier lieu, le résultat de la gestion chaotique qui caractérise le secteur, toujours dépendant du bon vouloir des autorités politiques et administratives, qu'il s'agisse du lancement d'appels d'offres ou de la publication de décrets ou arrêtés maintes fois annoncés et repoussés. Ce manque de visibilité mine la confiance des industriels et des investisseurs, et explique qu'il n'y ait pas de véritable filière industrielle qui ait émergé jusqu'à ce jour. Toutefois, il n'est pas encore trop tard, car la France a des atouts considérables pour devenir un pays leader du domaine. Nous avons des entreprises dont l'expertise est reconnue mondialement sur des équipements tels que les onduleurs, les transformateurs, l'électronique de puissance, les réseaux, les batteries. Or c'est précisément dans ces segments que se trouvent les réponses aux principaux défis à

relever pour les renouvelables, et l'énergie solaire en particulier : l'intégration au réseau, la fourniture de services système, le stockage, etc.

Il est donc essentiel de s'appuyer sur ces atouts et de saisir les opportunités considérables offertes par ce secteur en termes de croissance économique et d'emplois industriels. Cela passe par un marché intérieur dynamique, afin de permettre à ces entreprises de déployer leurs innovations et de croître à l'international.

Le JDER : Quelle peut être la place des renouvelables à l'horizon 2050 ?

D. B. : Les faiblesses des énergies renouvelables, principalement liées à leur caractère variable et leur impact sur le réseau, ne sont pas insurmontables. Les progrès techniques, les réseaux intelligents, la flexibilisation croissante de la demande et l'émergence de solutions de stockage compétitives dans les décennies à venir offrent de sérieuses raisons de penser qu'une majorité de notre électricité pourra être produite par des sources renouvelables à l'horizon 2050. L'Agence internationale de l'énergie table sur 50 % d'électricité d'origine renouvelable en 2050. Dans ce scénario, la part du solaire, photovoltaïque et solaire à concentration, pourrait atteindre 27 % de la demande, ce qui en ferait la principale source d'électricité dans le monde.

En France, cette part des énergies renouvelables en 2050 dépendra largement des décisions qui seront prises concernant le nucléaire. Si le démantèlement du parc de réacteurs est vu comme l'opportunité d'une réelle montée en puissance des renouvelables, le seuil de 50 % en 2050 est tout à fait à notre portée, d'autant plus que grâce à notre infrastructure de réseau parmi les meilleures au monde, notre importante capacité de stockage grâce aux barrages hydrauliques, et nos trois régimes de vent qui offrent un vrai potentiel de foisonnement, la France a toutes les cartes en main pour gérer la variabilité et atteindre

« Notre préoccupation : que soit tenu le calendrier de la PPE »

cet objectif. Mais si, au contraire, chaque réacteur qui ferme est remplacé par un nouveau – dont la durée de vie est, rappelons-le, de 60 ans –, l’objectif de 32 % en 2030 fixé par la loi de transition énergétique n’a que peu de chances d’être dépassé d’ici à la fin du 21^e siècle.

Le JDER : Quelques mesures préconisez-vous pour infléchir notablement la trajectoire des politiques sur les renouvelables ?

D. B. : À court terme, le plus urgent est de donner aux entreprises du secteur de la visibilité et du volume en attendant que la loi de transition énergétique entre réellement en application. À moyen terme, l’essentiel est de donner de la stabilité à ce secteur, et de fixer une trajectoire claire et engageante pour atteindre les objectifs fixés par la loi. C’est la base de toute politique énergétique, si on veut qu’elle produise des résultats. Nous souhaitons que cette trajectoire soit définie sur un rythme annuel dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) que va instaurer la loi de transition énergétique.

Ces mesures ont un coût économique sans commune mesure avec leur impact potentiel en termes d’emploi et de relance de nos entreprises. L’époque où la construction de 1 GW de centrales solaires coûtait 1 milliard d’euros à la CSPE⁽¹⁾ est révolue depuis longtemps. Avec le mécanisme de soutien actuel, le raccordement d’une telle puissance coûterait moins de 60 millions d’euros par an et permettrait à nos entreprises de créer des emplois et d’exporter leur savoir-faire. L’arrivée prochaine du mécanisme de complément de rémunération devrait d’ailleurs réduire encore l’impact sur la CSPE. Et n’oublions pas que dans vingt ans, les centrales que nous construisons aujourd’hui ne coûteront plus rien à la collectivité et produiront pendant encore de nombreuses années une électricité quasi gratuite.

Le JDER : La loi de transition énergétique est au milieu de son parcours législatif. Comment appréciez-vous le texte en l’état actuel des choses ?

D. B. : Le texte pose un cadre d’ensemble et fixe pour objectif largement consensuel de porter à de 32 % la part des renouvelables en 2030. Il amorce également l’intégration de ces énergies sur le marché avec l’introduction d’un mécanisme de complément de rémunération qui viendra remplacer les tarifs actuels. Il est toutefois dommage que le texte n’ait pas été plus loin sur l’autoconsommation, alors que des pays comme l’Allemagne ou l’Italie ont pris une avance importante.

L’essentiel va en réalité se jouer dans les textes d’application de la loi, avec deux chantiers majeurs dans les mois qui viennent : les modalités concrètes de ce nouveau mécanisme de prix, et la rédaction de la PPE dans laquelle l’énergie solaire devra prendre toute sa place. Nous serons attentifs à ce que le nou-

veau mécanisme de prix ne vienne pas fragiliser les projets aux yeux de leurs créanciers ni les modèles économiques d’une filière déjà mise à rude épreuve depuis le moratoire. Il est important que la transition soit progressive et que les deux mécanismes puissent coexister pendant deux à trois ans.

Quant à la PPE, qui portera sur la période 2016-2023, l’enjeu principal sera donc de nous assurer que l’objectif soit décliné en une trajectoire, avec des étapes annuelles, afin de permettre un pilotage le plus précis et réactif possible. Notre préoccupation première est que le calendrier soit tenu et que cette PPE soit validée au 1^{er} janvier 2016. Nous nous interrogeons également sur la cohérence entre les objectifs à l’échelon national, tels qu’ils apparaîtront dans la PPE, et les objectifs à l’échelon régional tels qu’ils sont définis par les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE). Pour l’instant, le décalage est manifeste !

Le JDER : La France accueille l’important sommet climat “COP 21” en décembre. Quelles sont vos attentes ?

D. B. : Nous nous sentons évidemment très concernés par la réussite de la COP 21. Les enjeux climatiques sont au cœur de notre métier et constituent l’essence même de notre engagement.

Il me semble que les chances de succès sont réelles, car la prise de conscience est désormais avérée au niveau mondial, y compris par des puissances telles que la Chine et les États-Unis sans lesquelles aucun effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre des autres pays ne suffirait. La COP 21 doit aussi être l’occasion pour les décideurs politiques du monde de réaliser que la montée en puissance des énergies renouvelables, nécessité évidente pour le climat, est également une extraordinaire opportunité économique dans un contexte de reprise encore fragile. Nous souhaitons que la France se saisisse de cet événement pour réaffirmer ses engagements dans ce secteur qui constitue, avec les transports et l’efficacité énergétique, un des trois leviers principaux dans la réduction de nos rejets de CO₂ dans l’atmosphère.

On peut enfin raisonnablement espérer que la COP 21 soit l’occasion pour le gouvernement d’une prise de conscience que notre volume annuel de capacité photovoltaïque installée, bridé entre 500 MW et 900 MW, est en complet décalage avec les enjeux. Comment nos entreprises pourraient être de taille à affronter une concurrence mondiale où l’unité de mesure est le gigawatt, voire la dizaine de gigawatts ? La COP 21 doit augurer d’un véritable déploiement des énergies renouvelables, dans lequel la France doit prendre toute sa place. ■

(1) Contribution au service public de l’énergie, qui mutualise certains coûts entre les clients des fournisseurs d’énergie (tarifs sociaux, production d’électricité hors métropole, soutien à l’électricité renouvelable...).